

DECISION N°22/2021/Institut Mines-Télécom

PORTANT DELEGATION DE LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 15 juin 2017 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

Délégation est donnée à :

- Madame Sabine Braule, Directrice des ressources humaines de l'Institut Mines-Télécom,

à l'effet de signer au nom de Madame la Directrice Générale de l'Institut Mines-Télécom une lettre mandatant Maître Isabelle Steyer, avocate au Barreau de Paris, aux fins de représentation de l'Institut Mines-Télécom dans une audience pénale fixée le 07 mai 2021 à 8h30 devant le Tribunal correctionnel d'Alès dans un litige opposant deux élèves de l'école IMT Mines Alès et aux fins de constitution de partie civile aux côtés de la plaignante.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 06 mai 2021



Odile Gauthier
Directrice générale